

DELIBERATION CA098-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

Objet de la délibération Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2017

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 28 septembre 2017

Approuvé par le Conseil d'administration
du 14 décembre 2017

Membres à titre consultatif :

Olivier HUISMAN – Directeur Général des Services

Membres présents invités par le Président :

| | | |
|--|---|---|
| Samuel DELEPINE – chargé de mission contre le racisme et l'antisémitisme | Dominique BAUPIN – Directeur du pilotage et de l'évaluation | Didier LE GALL – Vice-président en charge du Conseil d'Administration |
| Christelle DURAND – Cheffe de division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Nantes | Annabelle SAINTOBERT – Directrice des affaires financières | Anne-Sophie HOCQUET – Vice-présidente égalité, ressources humaines et politique sociale |
| Thierry FURET – Chargé de missions, Rectorat de Nantes | Lydie BOUVIER – Directrice de l'IUT | Laurent BORDET – Vice-président délégué à la cohésion sociale |
| | Christophe DANIEL – Doyen de la Faculté DEG | Sabine MALLET – Vice-présidente formation et vie universitaire |
| | Philippe LERICHE – Directeur de la Faculté des Sciences | |
| | Cyril FLEURANT – Doyen de la Faculté LLSH | |

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 32 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 12 procurations), 13 membres invités et un membre à voix consultatives sont présents.

1. Informations

1.1. Université Bretagne Loire (UBL)

M. ROBLÉDO fait état des derniers avancements concernant la Communauté d'Universités et des Etablissements (COMUE) UBL. Il explique que le lundi 18 septembre 2017 s'est tenu un conseil des membres de l'UBL. Au cours de celui-ci, le contrat de site devait être approuvé à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, mais il n'a pas obtenu cette majorité.

M. ROBLÉDO précise que plusieurs éléments ont conduit à ce blocage : le vote au conseil des membres (15 voix pour au lieu des 16 requises), le projet de structuration envisagé par six établissements rennais (Université Rennes 1, Université Rennes 2, Institut National de Sciences Appliquées (INSA), Institut d'Etudes Politiques (IEP), Ecole Nationale Supérieure de Chimie et Ecole Normale Supérieure de Rennes). La raison pour laquelle les autres établissements se sont abstenus est qu'il n'existe pas de devenir de l'UBL dans sa configuration actuelle en cas de retrait des structures rennaises.

M. ROBLÉDO indique qu'il a voté en faveur du contrat de site en précisant qu'il faudrait revoir le contrat puisque celui présenté datant de 2016 ne prenait pas en compte la structuration souhaitée par les établissements au niveau de la plaque rennaise. Il lui semble important de revoir l'orientation du projet en tenant compte de cette évolution. S'il n'y a pas de discussions possibles, il n'y aura pas de contrat de site de l'UBL et sa fin est programmée dans les deux prochaines années.

M. ROBLÉDO explique que ce contrat de site ne pouvant poursuivre son processus de validation, c'est-à-dire être soumis au vote des instances de l'UBL (Comité Technique, Conseil Académique, Conseil d'Administration), les volets spécifiques du contrat quinquennal, propres aux établissements ne peuvent obtenir l'aval du Ministère. Nous nous trouvons actuellement dans une situation bloquée et pour laquelle il va falloir trouver une solution.

M. ROBLÉDO indique qu'une rencontre a eu lieu au mois de juillet entre le Président de l'Université du Mans, le Président de l'Université de Brest, lui-même et M. BAPTISTE, Directeur du cabinet de la Ministre. L'objet de ce rendez-vous était de faire le point sur les derniers développements, préoccupants, concernant l'UBL.

M. ROBLÉDO rapporte que le Ministère a été interrogé sur la formation doctorale et les écoles doctorales, mises en place à partir de septembre. Selon le Ministère, il n'y a pas de problème puisque les écoles doctorales sont co-accréditées entre les établissements pour la durée du contrat. L'inquiétude persiste néanmoins pour l'Ecole des Docteurs (qui chapeaute l'ensemble des écoles doctorales) portée par l'UBL et qui ne pourra persister que si l'UBL fonctionne.

M. ROBLÉDO souligne avoir été interrogé au cours du Conseil Académique sur la position de l'Université d'Angers à ce sujet. Il rappelle que lorsque nous participons ou dirigeons une école doctorale, il est impératif de la faire fonctionner, ceci au-delà de la dimension politique puisque nous avons des étudiants en formation. Il est impossible de les laisser dans l'incertitude.

M. ROBLÉDO indique que le sujet est un peu différent pour les départements de recherche puisqu'ils portent une coordination scientifique. Il n'y a pas d'enjeu majeur concernant les étudiants, à court terme.

M. ROBLÉDO ajoute que le Président de l'Université du Mans et lui-même vont solliciter une rencontre avec les autres présidents d'universités, y compris ceux de Rennes 1 et de Rennes 2. Pascal OLIVARD, Président de l'UBL, a très récemment envoyé un courriel à l'ensemble des membres de la COMUE pour expliquer l'importance de faire une nouvelle proposition de contrat de site. Le projet figurant dans ce contrat de site devra être suffisamment consistant. Les propos de la Ministre sont sans équivoque ; elle ne signera pas de contrat de site de COMUE autour d'un projet flou, sans coordination pertinente.

M. ROBLÉDO indique que même si la loi devait évoluer, il est peu probable qu'un établissement dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation (MESRI) soit autorisé à ne pas faire partie d'un espace de coordination territoriale. La modification de la loi de 2013 devrait assouplir le terme de site. Il est fort probable que la possibilité de la création d'un espace de coordination intra-académique soit retenue. De ce fait, à l'intérieur d'une même académie il pourrait y

M. LE GALL, qui a assisté à ce Conseil Académique, précise que ce fut l'occasion de faire le point sur les derniers événements concernant la COMUE et pour les membres d'échanger sur le sujet.

Il a été dit, par diverses organisations, que la situation était extrêmement préoccupante. Puis, la question a été posée de savoir si une UBL sans les établissements rennais était envisageable. Les différents scénarii et leur temporalité ont été évoqués. La question concernant l'avenir des personnels de l'UBL a également été soulevée ainsi que celle concernant les écoles doctorales. Les réponses apportées sont celles développées ci-dessus par M. ROBLÉDO. Ces échanges ont conduit à l'expression d'une volonté commune de proposer un nouveau projet de contrat de site pour essayer de mettre le texte en accord avec la réalité.

1.2. Autres informations

M. ROBLÉDO a nommé Daniel SCHAUB « référent intégrité scientifique ». Cette nomination fait suite à une obligation morale pour les établissements d'avoir ce type de référent. Daniel SCHAUB aura un travail de prévention auprès des doctorants, des étudiants en master recherche ou des collègues en préparation de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) pour éviter un certain nombre de conduites problématiques, constatées parfois dans des activités de recherche. Le référent intégrité scientifique est directement rattaché au président.

M. ROBLÉDO a nommé Samuel DELEPINE « chargé de missions contre le racisme et l'antisémitisme ». M. DELEPINE prend la suite de Christine BARD. Cette nomination s'inscrit dans les actions déjà déployées au sein de l'Université d'Angers et à l'échelle nationale. M. ROBLÉDO invite M. DELEPINE à se présenter.

M. DELEPINE explique qu'il est enseignant chercheur en géographie sociale et qu'il travaille depuis des années sur la situation des Roms et des gens du voyage ainsi que sur les migrations internationales, notamment dans le cadre du RFI Alliance Europa.

M. TAILLEFAIT remarque que l'intitulé du poste n'est pas élégant.

M. DELEPINE répond l'avoir remarqué également mais que c'était une formulation nationale.

M. ROBLÉDO indique que depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Université d'Angers accueille un nouvel agent comptable en la personne d'Olivier AGNELY, qui était auparavant agent comptable de l'Université de La Rochelle.

M. ROBLÉDO informe également les représentants des usagers que des élections pour renouveler leurs sièges aux conseils centraux seront organisées le 30 janvier 2018.

2. Ressources Humaines

2.1. Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2018 - vote

M. ROBLÉDO informe les administrateurs que 77 postes sont proposés au recrutement dans cette campagne d'emplois 2018. Il s'agit soit de postes de Professeurs (PR) soit des postes de Maîtres de Conférences (MCF), soit des postes de professeurs agrégés (PRAG) ou certifiés (PRCE) soit des postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) ou de Professeurs Associés (PAST). Certains font l'objet d'une publication au même niveau, dans les mêmes sections disciplinaires, d'autres font l'objet d'un recrutement sous statut d'ATER et quatre postes changent de section CNU.

M. ROBLÉDO informe qu'il y a 13 postes pour les PR.

M. ROBLÉDO explique la répartition de ces postes pour les MCF : 32 postes dont 14 au même niveau, 16 postes d'ATER, 1 poste de MCF en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et un poste de MCF comme PAST à temps plein.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il y a également 19 postes d'ATER et 13 postes de PAST.

M. ROBLÉDO donne des précisions sur ce qui est appelé « réfrigération ». Il s'agit de mettre à la campagne d'emplois un support de titulaire pour recruter un ATER. Cette année, globalement, il n'y a que trois réfrigérations de plus par rapport à l'année dernière.

M. ROBLÉDO indique 16 postes d'ATER sur support MCF. Sur ces 16 postes, il y en a 10 qui ont été créés pour le projet « Pluripass ». Dans ce cadre-là, il a été décidé que pour toute la durée de l'expérimentation, ces postes seraient pourvus par des emplois ATER. Un poste de MCF est placé sous contrat CDD. Ce support s'inscrit dans le cadre de « Pluripass », sur lequel un ATER avait été recruté pour un an, qui a été renouvelé une fois. Pour la troisième année, un renouvellement comme ATER n'était plus possible, or cette personne souhaite rester à l'Université d'Angers et donne totale satisfaction à l'équipe pédagogique. La seule façon de pouvoir la garder est de lui proposer un CDD.

M. HUISMAN répond que le premier est à la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) et correspond au poste de coordinateur du pôle Saint Serge (UFR ESTHUA Tourisme et Culture, UFR Droit Economie Gestion et Présidence). Le deuxième correspond à un poste de technicien de laboratoire à l'UFR Santé. Le troisième correspond à un poste d'adjoint technique en laboratoire à l'UFR Santé. Quant au quatrième, il s'agit d'un poste de technicien de laboratoire à l'UFR Sciences.

Mme HOCQUET précise qu'il s'agit bien de suppression de supports de contractuels permanents en catégorie B et en catégorie C au profit d'ouvertures de concours pour ces emplois permanents jusqu'alors occupés par des contractuels.

Mme BONNIN s'interroge sur les postes de PAST qui n'ont pas de rattachement recherche dans certaines UFR. Elle demande si ce rattachement est obligatoire.

M. ROBLÉDO répond qu'il s'agit bien d'une obligation. Le tableau n'a pas été réactualisé. Ce sont les postes de l'ISTIA pour lesquels il n'y a pas d'affiliation recherche. Il est vrai qu'il y a des postes de PAST qui ont une vraie activité de recherche et d'autres où elle est moins prédominante.

La campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018 est approuvée.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Proposition de la commission des statuts : modification du règlement intérieur de l'université : nouvelle composition du comité électoral consultatif – vote

M. ROBLÉDO indique que l'article 719-3 du Code de l'Education a été un peu modifié. Pour plus d'informations, se référer au diaporama en annexe.

M. ROBLÉDO explique que les missions du Comité Electoral Consultatif restent inchangées. Seule sa composition est sensiblement différente.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il faut qu'il y ait un représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration. Il est aussi nécessaire d'avoir un représentant désigné par le recteur d'académie. Par ailleurs, un représentant ou un délégué devra être désigné par chacune des listes présentant des candidats pour l'une ou l'autre des élections organisées par l'établissement.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.2. Nomination du directeur du SUMPPS – vote

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la proposition suivante : Monsieur Dominique CHABASSE, un Professeur d'Université et Praticien Hospitalier (PU-PH) retraité, est nommé directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS).

Cet avis a été adopté à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.3. Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales

M. ROBLÉDO explique que pour les collèges 1, 2 et 4, les membres sont proposés par le comité doctoral de l'UBL. Par contre pour le collège 3 qui concerne les doctorants, des élections doivent être organisées pour pourvoir les 5 sièges ouverts. Ces élections auront lieu, sur chaque site universitaire, le 28 novembre 2017. Pour l'Université d'Angers, le vote aura lieu à la Faculté des Sciences. Le mandat dure deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Approuve les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales proposées, et approuve la coordination des élections des membres du 3ème collège des conseils des écoles doctorales par l'UBL sous l'égide de l'école des docteurs.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.3. Lettre de cadrage budgétaire 2018 – vote

M. ROBLÉDO explique qu'il s'agit de la dernière partie de la lettre concernant la politique des moyens de l'université. La première partie a été votée en juin. Au-delà de la dimension politique, elle doit prendre en compte les contingences financières. En effet, il faut être en mesure d'accompagner les différentes mesures au cours de l'année 2018.

M. ROBLÉDO insiste sur le fait qu'il faut maîtriser et anticiper l'évolution de la masse salariale (cf. diaporama en annexe pour avoir l'ensemble des informations).

M. LE GALL alerte sur le fait que la dotation de l'Etat (qui ne contient pas que de la masse salariale) est pratiquement totalement absorbée par notre budget de masse salariale, donc pour tout le reste il nous faut trouver des ressources « propres ».

M. ROBLÉDO précise que si le MESRI agissait déjà sur le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ce serait une bonne chose.

Mme REY demande à ce que lui soit rappelé ce qui doit figurer dans la ligne contrats de partenariats.

M. HUISMAN explique qu'il s'agit de toutes les conventions qui ont été revues avec les partenaires (facultés libres de l'ouest, ESA, etc.). De ce fait il a été prévu de nouvelles prestations et une tarification un peu différente dans la convention qui vont apporter un revenu supplémentaire de 60 000 euros.

Mme PÉRON explique que l'UNEF va s'abstenir parce que l'UNEF considère que le budget alloué par l'Etat n'est pas assez important au vu des besoins actuels des universités.

La lettre de cadrage budgétaire 2018 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 7 abstentions.

4.4. Nouvelle répartition des fonds FSDIE pour 2018 – vote

M. ROBLÉDO présente cette nouvelle répartition et constate qu'il y a une hausse de budget de 35 000 euros. Celle-ci s'explique par deux phénomènes. Tout d'abord, l'intégration du reliquat puis une participation supplémentaire de l'établissement sur un certain nombre de sujets.

M. ROBLÉDO explique que globalement la partie « initiatives des étudiants » reste stable à 107 000 euros. Comme la somme globale a augmenté, le pourcentage est plus faible. Cependant, cette ligne-là a du mal à être utilisée par les étudiants tous les ans donc il est considéré que cela répond à la demande. Il informe que pour le SUAPS et la Culture, les budgets restent stables. Par contre l'aide à la mobilité augmente, de même que le volet social. Enfin, un soutien a été apporté à la Maison des Etudiants qui s'installera dans les anciens locaux de l'Astrolabe.

La nouvelle répartition du FSDIE, qui est renforcée, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.5. Cadre du dispositif chèque cadeau sport / culture / loisirs pour les personnels de l'Université d'Angers.

M. BORDET présente ce dispositif.

M. BORDET explique que dans une perspective de développement d'une offre de type comité d'entreprise et avec une volonté d'améliorer la qualité de vie de ses personnels, l'Université d'Angers met en place pour l'année universitaire 2017-2018, un dispositif de chèques sport/culture/loisirs qui permet à ses personnels de bénéficier, après inscription auprès de la direction de la Culture et des Initiatives, d'un des chèques suivants :

- un chèque sport d'une valeur de 30 euros, utilisable en déduction de l'inscription à la première activité du SUAPS ;
- ou un chèque culture d'une valeur de 30 euros, utilisable chez l'un des partenaires culturels de l'UA selon les conventions signées (dans la limite de 400 chèques) ;
- ou un chèque loisirs d'une valeur de 30 euros, retenu par l'UA parmi l'offre disponible, utilisable dans l'un des magasins l'acceptant (dans la limite de 1000 chèques).

Mme SEGRETAIN demande pourquoi ce dispositif est limité à 400 ou 1000.

5.1.8. EDF (UFR LLSH – LP et Master Archives)

La convention de coopération avec EDF est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions

5.1.9. Ville de Saumur (mise à disposition du pôle universitaire)

La convention avec la ville de Saumur relative à la mise à disposition du pôle universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10. Les doubles diplômes suivants :

5.1.10.1. Odessa / UFR ESTHUA Tourisme et Culture sur le Master Tourisme

La convention relative à la délivrance du double diplôme master tourisme entre l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture et l'Université Nationale Economique d'Odessa est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10.2. Athènes / UFR LLSH sur le Master Didactique des langues

La convention relative à la délivrance du double diplôme master didactique des langues entre l'UFR LLSH et l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10.3. West of Scotland / ISTIA sur le Master Ingénierie des systèmes complexes

La convention relative à la délivrance du double diplôme master ingénierie des systèmes complexes entre l'ISTIA et l'Université de West of Scotland est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.2. Décisions prises par délégation du CA au président

M. ROBLÉDO informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par délégation. Les documents sont joints en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance à 17h36.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN

**Le Vice-président
du Conseil d'administration**
Didier LE GALL

Conseil d'administration

jeudi 28 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations
2. Ressources humaines
3. Affaires générales et statutaires
4. Perspectives et moyens
5. Enseignement et vie étudiante
6. Décisions prises par délégation du CA au Président



1. Informations

- Point Université Bretagne Loire
- Rapprochement Université d'Angers / Université du Maine
- Nomination de Daniel Schaub Référent Intégrité scientifique
- Nomination de Samuel Delepine Chargé de mission Racisme Antisémitisme
- Nomination d'Olivier Agnely Agent Comptable
- Elections des représentants des usagers aux conseils centraux le mardi 30 janvier 2018



Campagne d'emplois enseignants 2018

Personnels Enseignants-Chercheurs

Conséquences sur l'occupation des postes MCF et PR (selon l'occupation effective avant et après CE 2018)

- **3 réfrigérations** : nouvelles occupations momentanées de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels à compter de la CE 2018
- **19 maintiens de réfrigérations** : conservation de l'occupation de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels
- **19 défrigérations** : nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels avant la CE 2018

CAC plénier 20 septembre 2017



Campagne d'emplois enseignants 2018

Personnels enseignants du 2nd degré et contractuels

- **6 postes d'enseignants du 2nd degré (PRAG/PRCE) au même niveau (8 à la CE 2017) :**
 - 4 PRAG même discipline (3 Eco. Gestion, 1 Lettres modernes)
 - 1 PRAG avec changement de discipline (Informatique/gestion → espagnol)
 - 1 PRAG → CDD (même discipline- russe)

| Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants | | | | | | Objectifs rentrée 2018 | | | |
|--|------------|-------|------------|-------------------------|-----------------|------------------------|-------------|------------|---------------------|
| UFR, Ecole ou service | N° support | CORPS | Discipline | Objet de la vacance | Date de vacance | Objectif | CORPS | Discipline | |
| 1 | ESTHUA | 713 | PRAG | Economie Gestion | Mutation | 01-sept-17 | MÊME NIVEAU | PRAG | Economie Gestion |
| 2 | DEG | 617 | PRAG | Economie et gestion | Retraite | 01-nov-17 | MÊME NIVEAU | PRAG | Economie Gestion |
| 3 | IUT | 236 | PRCE | Economie et gestion | Mutation | 01-sept-17 | MÊME NIVEAU | PRAG | Economie et gestion |
| 4 | IUT | 205 | PRAG | Informatique et gestion | Retraite | 01-sept-18 | MÊME NIVEAU | PRAG | Espagnol |
| 5 | DFC | 1120 | PRAG | Lettres modernes | Mutation | 01-sept-17 | MÊME NIVEAU | PRAG | Lettres modernes |
| 6 | ESTHUA | 621 | PRAG | Russe | Mutation | 01-sept-15 | CONTRACTUEL | CDD | Russe |

CAC plénier 20 septembre 2017



Campagne d'emplois BIATTS 2018

Vote du Ct du 19/09/2017 : sur 10 votants, 5 pour et 5 abstentions

Personnels BIATSS

9 postes au même niveau (16 à la CE 2017) :

- dont 4 postes ATRF, 2 ADJENES, 1 ASI, 2 IGE
- 5 postes dans la même filière et/ou même BAP ITRF
- 2 changements de BAP (A→J, J→A) et 2 changements de filière AENES→ITRF

| Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants | | | | | | | Objectifs rentrée 2018 | | | |
|--|-------------|-------------|---------|--------------------|----|----------------|---------------------------|---------|-----------|--|
| UFR Direction | N° de poste | CORPS | BAP | Date de la vacance | | MOTIF | CORPS | BAP | Fonctions | |
| 1 | IUT | 57619E | ATRF | G | 1 | Décembre 2017 | RETRAITE | ATRF | G | Opérateur logistique (maintenance et accueil) |
| 2 | IUT | 0970N17A101 | ASI | A | 1 | Septembre 2017 | NON REINTEGRATION | ASI | J | Responsable pôle financier |
| 3 | DRIED | 64870L | IGE | J | 12 | Novembre 2017 | SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT | IGE | J | Directeur.trice adjoint.e DRIED |
| 4 | DEVE | 02627F | AAE | J | 31 | Mai 2018 | RETRAITE | IGE | J | Directeur.trice adjoint.e DEVE |
| 5 | DRH | 38309 | ADJENES | J | 1 | mai 2017 | RETRAITE | ADJENES | J | Gestionnaire pôle BIATSS |
| 6 | SANTE | 26312Z | ADJENES | J | 1 | Mai 2017 | RETRAITE | ATRF | G | Agent d'accueil |
| 7 | SCIENCES | 39747 | ADJENES | J | 1 | Mai 2014 | DISPONIBILITE | ADJENES | J | Gestionnaire scolarité- planning |
| 8 | SCIENCES | 57618D | ATRF | G | 1 | Décembre 2017 | RETRAITE | ATRF | A | Aide à l'enseignement de TP de biologie et recherche |
| 9 | ISTIA | 40853F | ATRF | J | 1 | septembre 2017 | REUSSITE CONCOURS | ATRF | J | Gestionnaire relations extérieures |

CAC plénier 20 septembre 2017

université
angers

Campagne d'emplois BIATTS 2018

Personnels BIATSS

9 repyramidages (4 à la CE 2017) :

- 4 ADJENES vers : 1 IGE (DAF), 1 ASI (DPI), 2 TECH (UFR LLSH, UFR SANTE)
- 3 ATRF vers : 1 ASI (IUT), 2 TECH (DDN, DFC)
- 2 TECH vers : 2 ASI (DRIED, DEVE)

| Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants | | | | | | | Repyramidages rentrée 2018 | | | |
|--|-------------|-------------|---------|--------------------|---|----------------|----------------------------|---------|--------------|---|
| UFR Service Direction | N° de poste | CORPS | BAP | Date de la vacance | | MOTIF | CORPS | BAP | Observations | |
| 1 | IUT | EX OEA12045 | ATRF | G | 1 | Décembre 2016 | RETRAITE | ASI | J | Responsable Pôle Relations extérieures. |
| 2 | DRIED | 0970N15TH03 | TECH | J | 1 | Juillet 2017 | RETRAITE | ASI | J | Responsable antenne financière recherche |
| 3 | DEVE | 000000X | TECH | J | 1 | Septembre 2017 | CONCOURS INFRUCTUEUX | ASI | J | Responsable cellule Apogée |
| 4 | DDN | WQ0212 | ATRF | E | 1 | Septembre 2017 | REUSSITE CONCOURS | TECH | E | Technicien informatique pôle Santé (SAMI) |
| 5 | DPI | 06824T | ADJENES | J | 1 | Septembre 2017 | MUTATION EXTERNE | ASI | G | Responsable logistique accueil Présidence |
| 6 | DAF | 04890R | ADJENES | J | 1 | Décembre 2017 | RETRAITE | IGE | J | Chargé.e mission finances |
| 7 | LLSH | 27590P | ADJENES | J | 1 | Avril 2018 | RETRAITE | TECH | J | Gestionnaire au service Planning |
| 8 | SANTE | 04900B | ADJENES | J | 1 | Mars 2016 | RETRAITE | TECH | G | Coordonnateur accueil et logistique |
| 9 | DFC | X000000 | ATRF | J | 2 | octobre 2017 | REUSSITE CONCOURS | TECH CS | J | Assistante formation |

CAC plénier 20 septembre 2017

université
angers

Campagne d'emplois BIATTS 2018

Bilan contractuels

24 créations de postes

- **dont 15 sur financement établissement ou ressources propres composantes :**
 - dans l'attente arrivée lauréats concours CE 2018 : 1 ASI (IUT - responsable pôle financier), 1 ATRF (DRH - gestionnaire RH).
 - sur projets : 2 IGE (DPI - chargé.e d'opérations immobilières, DRIED - chargé.e d'études archives ouvertes),
 - sur fonctions spécifiques : 1 ASI (DAF - chargé.e mission finances), 1 IGE (DPE - chargé.e d'études indicateurs)
 - sur financement composante : 1 ASI (1 ASI (SUIO-IP -Guichet InfoCampus ++), 1 ATRF (ISTIA- appui RI), 1 IGE (DFC - Ingénieur chargé de l'ingénierie de parcours et de validation des acquis), 1 ASI (SANTE/DFC - commercialisation de l'offre de formation en Santé), 1 ASI (DEG - Coordinateur du pôle "partenariats"), 1 ASI (DEG/ESTHUA - Référent administratif relations internationales (mobilités)), 1 IGE (IP FC innovation pédagogique).
 - pour répondre augmentation des besoins ou compensation transferts d'activités : + 0,1 ETP PSY (étudiants), + 0,5 ETP DI (gestionnaire mobilité sortante des étudiants).
- **dont 5 sur financements extérieurs ou projets AMI :**
 - 1 IGE (Idefi-Remis) - 1 IGE (SCDA - chargé.e de mission BO+) - 1 IGE (SCIENCES/AMI Germinet - chargé.e de développement de l'offre BigData), 1 IGE (LLSH/LabUa AMI SHS - ingénieur pédagogique), 1 IGE (LLSH/SUIO-IP AMI SHS - ingénieur insertion pro).
- **dont 3 apprentis** (DPE, DDN, ISTIA) et **1 CAE** (ISTIA - gestion des relations quartier).



université
angers

CAC plénier 20 septembre 2017

Campagne d'emplois BIATTS 2018

Bilan CONTRACTUELS par type de contrat

| | Contrat A3 | Contrat A2 | Contrat A1, PSY et ASS | Contrat B | Contrat C | Apprenti | CAE | Total |
|---------------|------------|------------|------------------------|-----------|-----------|----------|-----|-------|
| Mêmes niveaux | | | 4 | | 1 | | | 5 |
| Prolongations | 1 | 1 | 4 | 2 | 15 | | 1 | 24 |
| Cédésations | | | 3 | | 1 | | | 4 |
| Repyramidages | | | 1 | | | | | 1 |
| Créations | 1 | 9 | 7 | 1 | 2 | 3 | 1 | 24 |
| TOTAL * | 2 | 10 | 19 | 3 | 19 | 3 | 2 | 58 |



université
angers

CAC plénier 20 septembre 2017

Coût campagne d'emplois 2018

Rappel de l'effort financier engagé sur 2017-2019 (par rapport à 2016)

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| NBI et compléments de rémunération | + 4422 € | | |
| Primes BIATSS titulaires | + 96888 € | | |
| Contractuels BIATSS | + 100794 € | + 209060 € | + 277279 € |
| Contractuels enseignants | + 8798 € | | |
| Concours réservés | + 22972 € | + 88900 € | + 74646 € |
| TOTAL | + 233874 € | + 297960 € | + 351925 € |

CAC plénier 20 septembre 2017



3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modification du règlement intérieur de l'Université

3.2 Nomination du directeur du SUMPPS

3.3 Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales



3.1 Projet de modifications du règlement intérieur de l'Université : modifications du comité électoral consultatif

Article 2.5.7 du règlement intérieur – Comité électoral

Modification de l'organisation :

Compte tenu des contraintes réglementaires en matière d'élections :

- le comité est convoqué par voie électronique, l'ordre du jour étant établi en fonction de la ou des élections concernées.
- Aucun quorum n'est exigé.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du comité.



3.2 Nomination du directeur du SUMPPS

Article 5.6 des statuts de l'UA

Avis sur la nomination de Dominique Chabasse au poste de directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé - SUMPPS



Conférence des Présidents d'Université

L'Assemblée Générale de la CPU dans sa séance du 15 juin 2017 a approuvé le budget prévisionnel 2017 qui prévoit pour la première fois depuis 2012, une augmentation des cotisations

| | |
|------|------------|
| 2016 | 13 781,00€ |
| 2017 | 15 000,00€ |



Bilan social 2016

Le bilan social a été approuvé par le CT du 19 septembre 2017

10 votants 10 pour



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Effectif BIATSS (773 agents)



TITULAIRES

484 (478 en 2015)



CONTRACTUELS

289 (253 en 2015)

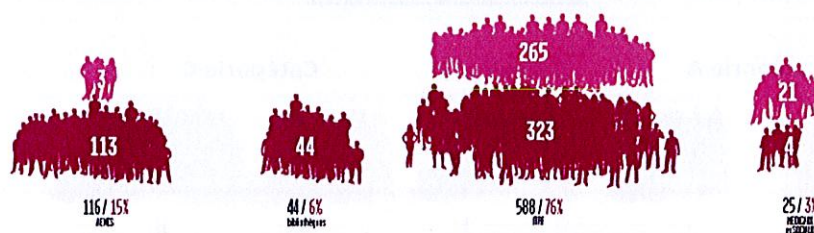
1 BIATSS pour 32 étudiants (1 BIATSS pour 34 en 2015)



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Evolution personnels BIATSS par catégorie (p.5)



+ 33 personnels de catégorie A
+ 19 personnels de catégorie B
- 10 personnels de catégorie C



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

L'emploi étudiant (p.10)

Augmentation du nombre d'heures effectuées par des étudiants : + 3 553 h

55% des étudiants travaillent en composante, **36%** dans les services communs et **9%** dans les services centraux

57% des emplois étudiants localisés dans les services communs se trouvent dans les BU.

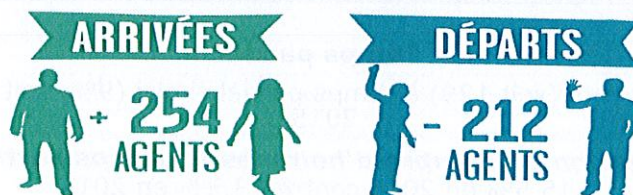
34% des emplois étudiants localisés dans les composantes se trouvent en Santé.



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

2-Les mouvements de personnels (p.15-16)



Mobilité

Turnover identique à 2015 (14%)

Départs à la retraite

142 départs constatés entre 2012 et 2016
165 départs prévisibles entre 2017 et 2021



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

5-La politique sociale (p.28-30)

Santé au travail

-5% de visites périodiques sur convocation (406 contre 428 en 2015)

Les visites à la demande du médecin représentant 32% des visites occasionnelles en 2016 contre 42% en 2015.

Entretiens réalisés par la psychologue

- 30 entretiens (21 en 2016 contre 51 en 2015)

Entretiens réalisés par l'assistante sociale

- 11 entretiens (77 en 2016 contre 88 en 2015)



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

6-Formation des personnels (p.31)

Heures de formation

11 826 h de formation dispensées en 2016
+ 6% par rapport à 2015

Agents ayant suivi des formations

634 personnes ont suivi au moins 1 formation en 2016

14% des personnels enseignants ont suivi au moins 1 formation en 2016 (8% en 2015).



Lettre de cadrage budgétaire Orientations budgétaires

- **Soutien aux projets structurants**
 - Composantes et services : 1 780 800€
- **Dynamique des AAP maintenue et développée**
 - Innovation pédagogique : 100 000€
- **Soutien supplémentaire aux composantes et aux services communs**
 - Composantes : 792 781€ dont 447 650€ de dotation d'équilibre
 - Services : 69 373€



Lettre de cadrage budgétaire Orientations budgétaires

- **Dotation prévisionnelle de la recherche : 1 728 478€**
 - Dotation globale de fonctionnement : 1 353 478€
 - AAP recherche : 100 000€
 - AAP mobilité internationale : 100 000€
 - PPI : 50 00€
- **27,5 contrats doctoraux**
- **CRCT 8 semestres**
- **PEDR montant moyen annuel 140 000€**
- **PCA 432 heures**



Origine du projet

Dans une perspective de développement d'une offre de type CE et avec une volonté de l'établissement d'améliorer la qualité de vie de ses personnels, le dispositif Sport/Culture/Loisirs est mis en place à la rentrée de septembre 2017:

- Encourager la pratique sportive
- Accéder à une offre de réduction auprès des partenaires culturels de l'UA
- Compléter cette offre par une offre Loisirs

Ce dispositif a été proposé par la Commission des Personnels (COPE)



Le dispositif SPORT/CULTURE/LOISIRS

Dispositif géré par la Direction de la culture et des initiatives – Pôle Initiatives et vie des personnels. Informations dans « Vie à l'université » puis « Vie des personnels ».

Ce dispositif permet de bénéficier de 30€ au choix parmi trois propositions :

- Sport
- Culture
- Loisirs

Un formulaire en ligne permet de s'inscrire entre le 01/09 et le 31/10 de l'année N.

Les chèques sont valables du 01/09 de l'année N au 31/08 de l'année N+1.



5. Enseignement et vie étudiante

Conventions adoptées par la CFVU du 25/09/2017 :

25 votants 25 pour

- Convention de partenariat pour M@DOS
- Convention de formations en partenariat ESA
- Convention de masters co-accrédités ESA
- Conventions avec les facultés libres de l'ouest
- Convention IRCOM
- Conventions (2) ACO
- Convention Cap Vers
- Convention Camas
- Convention de coopération EDF
- Convention avec la ville de Saumur
- Conventions doubles diplômes :
 - Odessa / ESTHUA
 - Athènes / UFR LLSH
 - West of Scotland / ISTIA



6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)

